

Département de la LOZÈRE - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 8 avril 2025

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DES
HAUTES TERRES
DE L'AUBRAC

Nombre de membres :

Affiliés au conseil
communautaire : 35

Présents : 19

Qui ont pris part à la
délibération : 25

Date de convocation :

1^{er} avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à 20h30 (vingt heures et trente minutes), le Conseil de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac, régulièrement convoqué, s'est réuni au Centre Permanent de la Photographie (Fournels), sous la présidence de M. Alain ASTRUC

Présents : M. ASTRUC, M. BASTIDE, Mme BREZET, Mme PROUHEZE, M. POULALION Jérôme, Mme JOUBERT, M. GUIRAL, Mme BOUARD, Mme BOUCHARINC, Mme MARTIN, Mme PELISSIER-GODARD, M. BEAUFILS, M. CONSTANT, M. HERMET Vincent, M. MALAVIEILLE, M. MONTIALOUX, M. POULALION Michel, M. PRIEUR, M. TARDIEU Jean-Marie

Ayant donné pouvoir : Mme RIEUTORT a donné pouvoir à M. GUIRAL, M. CARIOU a donné pouvoir à M. BASTIDE, M. BRUN a donné pouvoir à Mme JOUBERT, Mme SAGNET a donné pouvoir à Mme PROUHEZE, M. FLORANT a donné pouvoir à M. ASTRUC, M. GRAS a donné pouvoir à Mme MARTIN

Absents : M. HERMET François, M. PRAT M. MALHERBE Mme MALAVIEILLE Mme BASTIDE Mme BOYER, M. MANTRAND, M. LONGEAC, M. POUDEVIGNE

Secrétaire : Mme PROUHEZE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 –
BUDGET ZA ARCOMIE**

Le Conseil communautaire vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

| | |
|---|------------|
| Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : | 168 394,28 |
| Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : | 30 168,11 |

Soldes d'exécution

| | |
|---|-----------|
| Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : | 46 168,59 |
| Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : | 51 033,91 |

Restes à réaliser

| | |
|---|------|
| Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser : | |
| En dépenses pour un montant de : | 0,00 |
| En recettes pour un montant de : | 0,00 |

Besoin net de la section d'investissement

| | |
|---|------------|
| Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : | 122 225,69 |
|---|------------|

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil communautaire, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

| | |
|--|------|
| Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : | 0,00 |
|--|------|

Ligne 002

| | |
|--|-----------|
| Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : | 81 202,02 |
|--|-----------|

| | | | | | |
|---------------|----|-----------------|---|---------------------|---|
| POUR : | 25 | CONTRE : | 0 | ABSTENTION : | 0 |
|---------------|----|-----------------|---|---------------------|---|

Pour extrait certifié conforme.

Acte certifié exécutoire, compte tenu de la transmission à la Préfecture le 28/04/2025, et de la publication ou de la notification à Aumont-Aubrac, le 28/04/2025.

Le Président, Alain ASTRUC

